ci-motards.ch

Le lobby des motards

CATALOGUE DES EXIGENCES EN MATIERE DE POLITIQUE DE LA CIRCULATION

Actualisé le 1er février 2017

Nous demandons au Conseil Fédéral, à l'OFROU (Office Fédéral des Routes) ainsi qu'aux autres instances responsables au sein de la politique et des administrations:

- De promouvoir activement la moto en milieu urbain en tant que véhicule peu encombrant et écologique, et de favoriser ce mode de transport au même titre que les transports publics.
- 2. De soumettre toute nouvelle mesure touchant à la sécurité routière, avant sa mise en vigueur, à toutes les organisations concernées, notamment à CI Motards. Nous refusons les mesures dont l'impact sur le nombre d'accidents ne sera pas explicitement démontré. Nous veillons au respect des valeurs essentielles aux yeux des motards, à savoir :
 - i. La responsabilité individuelle
 - ii. L'indépendance
 - iii. La solidarité
 - iv. La liberté
- 3. La reconnaissance officielle du fait que les motards sont principalement les victimes des accidents de la route, dont ils portent rarement la responsabilité. Par nature plus exposés que les automobilistes, ils ne constituent qu'exceptionnellement un risque pour autrui.
- 4. Des études scientifiques sur les causes réelles des accidents de moto. A défaut de ces études, nous demandons la publication des analyses des assureurs sur ces causes. Les discussions autour des thèmes de la circulation routière doivent être basées sur des faits véridiques et scientifiquement confirmés. De nombreuses mesures se fondent actuellement sur des préjugés. Les causes réelles des accidents ne sont pas toujours prises en compte de manière systématique et objective.

ci-motards.ch

Le lobby des motards

- 5. Des mesures améliorant la sécurité des conducteurs de motos, à réaliser rapidement, notamment:
 - a. des glissières de sécurité avec une protection inférieure empêchant les motos et leur conducteur de s'encastrer sous le rail.
 - b. une ordonnance qui réglemente l'application des bitumes, garantissant une qualité adéquate en terme d'adhérence.
 - c. L'OFROU doit devenir actif et déclarer les normes techniques concernant les points a. et b. ci-dessus comme obligatoires.
- 6. Que les autorités se préoccupent de la sécurité des infrastructures routières, plutôt que de travailler sur de nouvelles méthodes de surveillance.
- 7. De renoncer à des installations comme les contrôles de la vitesse par tronçon ou des systèmes de suivi des usagers de la route par GPS; ces systèmes de type "big brother" sont excessivement intrusifs et mettent à mal la sphère privée des motards.
- 8. D'autoriser les motos à emprunter légalement les voies réservées aujourd'hui aux bus et aux taxis.
- 9. De permettre le dépassement de colonnes de véhicules à l'arrêt par des motos roulant à basse vitesse. (Plus de 15'000 citoyennes et citoyens ont signé une pétition en ce sens!)
- 10. D'autoriser les propriétaires de motos et scooters à garer leur véhicule sur les trottoirs et d'assurer un nombre suffisant de places de parc « 2-roues » dans les centres urbains.
- 11. La stricte application du régime légal des vitesses (50/80/120 km/h) par tous les cantons. La réduction de la vitesse maximale à 60 km/h hors localité est à proscrire.
- 12. D'exonérer les motocyclistes de la vignette autoroutière, compte tenu du fait que les motos utilisent très peu les autoroutes.
- 13. De renoncer à introduire le contrôle des gaz d'échappement, mesure totalement inefficace. Favoriser le renouvellement du parc des motos par des véhicules récents est nettement plus intéressant sur un plan écologique.
- 14. De supprimer le contrôle technique périodique obligatoire (expertise) des véhicules.

Par ailleurs, nous demandons...

... la « dépolitisation » du bpa (bureau de prévention des accidents). Nous ne pouvons tolérer que nos primes d'assurances soient mises à contribution pour édifier une politique qui nous discrimine et qui contrevient à nos intérêts.